

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2895

13 décembre 2007

### SOMMAIRE

1305290 Ontario Inc., Luxembourg Branch .....	138920	MS Promotion S.A. ....	138918
3P Automation S.A. ....	138915	MSREF IV Messorio S.à r.l. ....	138959
Albrida S.A. ....	138920	Navicom S.A. ....	138920
Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l. ....	138960	Nove Case S.A. ....	138921
Alpha Constructions S.A. ....	138914	Peabody Boetie S.à r.l. ....	138919
AMB Canada Finco S.à r.l. ....	138914	Peinture Kox Sàrl ....	138921
Atlantic International Assets S.A. ....	138916	Safra I.P. Holding Co. ....	138956
Axe International S.A. ....	138919	SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l. ..	138918
Bemalux Holding S.A. ....	138920	Somurel S.A. ....	138914
Capital International Absolute Income Grower Fund Management Company S.A. ....	138915	SPE III Sirani S.à r.l. ....	138922
Capital International Emerging Markets Fund ....	138915	SPE III Spinelli S. à r.l. ....	138944
Centrum NS Luxembourg Sàrl ....	138955	Star Holdings S.à r.l. ....	138916
Centrum Z Luxembourg S.à r.l. ....	138953	Stella Jones Investments S.A. ....	138919
COLT Telecom Luxembourg S. à r.l. ...	138922	Steria PSF Luxembourg S.A. ....	138916
Condorcet S.A. ....	138921	Steria PSF Luxembourg S.A. ....	138943
Etraph Finance S.C.A. ....	138959	Sussex S.à r.l. ....	138915
Fina Investments S.A. ....	138950	The Shaheen Business & Investment Group S.A. ....	138960
Friederich Participations s.à.r.l. ....	138953	Top Novelty Luxembourg Holding S.A. .	138930
HPFI Finance S.à r.l. ....	138941	Top Roule Holding S.à.r.l. ....	138916
Immo Sharp S.A. ....	138921	Top Université Holding S.à r.l. ....	138917
Indigems Finance S.A. ....	138919	Trigatti Façades S.à r.l. ....	138914
ING PFCEE Soparfi D S.à r.l. ....	138918	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A. .....	138917
Libra S.à r.l. ....	138930	Union Bancaire Privée, succursale Luxem- bourg ....	138917
Locatrim VVV S.A. ....	138929	Urca S.A. ....	138960
LuxCo 61 S.à r.l. ....	138953	XLF Holdings S.à r.l. ....	138916

**AMB Canada Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 106.485.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138384/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05535. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Somurel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 72.789.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138385/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05528. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Alpha Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5876 Hesperange, 8, rue Rezefelder.  
R.C.S. Luxembourg B 106.409.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138434/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03036. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Trigatti Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 43.051.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138440/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05136. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Capital International Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 33.347.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.  
*Company Administration*  
Signature

Référence de publication: 2007138423/13/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05548. - Reçu 46 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Capital International Absolute Income Grower Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 96.035.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.  
*Company Administration*  
Signature

Référence de publication: 2007138422/13/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05541. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Sussex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 274.454.960,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 115.760.

Les comptes annuels au 25 septembre 2007 rectifiés, déposés au RCS le 23 octobre 2007, sous la référence L070144875, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138430/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04887. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**3P Automation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 98.755.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138431/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03045. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**XLF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Star Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 113.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

Référence de publication: 2007138592/231/15.

(070161303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

---

**Atlantic International Assets S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 72.958.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007138594/5770/12.

(070161034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

---

**Top Roule Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 88.977.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007138597/5770/12.

(070161196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

---

**Steria PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 100.554.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007138854/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05719. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

---

**Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La liste des signatures autorisées de l'UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A. est complétée par l'ajout de

- Madame Isabelle Asseray, nommée «Membre de la Direction»,
- Monsieur Jean-Marc Laux, nommé «Cadre»
- Monsieur Patrice Parmentier, nommé «Cadre».

(La Banque est engagée par signature collective à deux, exercée par les Administrateurs, les Membres de la Direction et les Adjointes à la Direction. Les Cadres sont titulaires de la procuration collective à deux. Ils ne peuvent pas signer entre eux.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

M.-P. Mockel / V. Waltregny

Référence de publication: 2007138469/1670/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 8.310.

La liste des signatures autorisées de l'UNION BANCAIRE PRIVEE, succursale Luxembourg est complétée par l'ajout de

- Madame Isabelle Asseray, nommée «Membre de la Direction»,
- Monsieur Jean-Marc Laux, nommé «Cadre»
- Monsieur Patrice Parmentier, nommé «Cadre».

(La Banque est engagée par la signature collective à deux, exercée par les Administrateurs, les Membres du Comité Exécutif, ainsi que par les Membres de la Direction Générale, les Membres de la Direction et les Adjointes à la Direction dont la signature est limitée à la succursale. Les Cadres sont titulaires de la procuration collective à deux limitée à la succursale. Ils ne peuvent pas signer entre eux.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

UNION BANCAIRE PRIVEE, succursale Luxembourg

M.-P. Mockel / V. Waltregny

Référence de publication: 2007138470/1670/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Top Université Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.370.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007138598/5770/12.

(070161165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

---

**MS Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin.  
R.C.S. Luxembourg B 115.837.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 28 septembre 2007*

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Martin Melsen en tant qu'administrateur  
L'assemblée a accepté la nomination de Madame Annie Melsen-Polfer en tant que nouvel administrateur.  
Administrateur délégué: Mademoiselle Karin Melsen, employée, demeurant à L-9285 Diekirch, 6, rue du Tilleul  
Administrateurs: Madame Annie Melsen-Polfer, sans état, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 18, rue de la Wark  
Monsieur Serge Ceccon, agent immobilier demeurant à L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach  
Commissaire aux comptes: Bureau Comptable Pascal WAGNER S.A., 81, rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange.

Pétange, le 28 septembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007138480/762/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05545. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070160396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 108.096.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 7 novembre 2007*

En date du 7 novembre 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer la personne suivante:

Monsieur Martin Halliwell, né le 20 avril 1959 à Londres, avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Luxembourg, en tant que Président de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée indéterminée.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le conseil de gérance de la Société sera composé des personnes suivantes:

- Monsieur Martin Halliwell, Président
- Monsieur Romain Bausch, Gérant
- Monsieur Robert Bednarek, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 13 novembre 2007.

*SES ENGINEERING (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007138475/8083/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04833. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070160461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**ING PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.562.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

M. Schaeffer

*Notaire*

Référence de publication: 2007138593/5770/12.

(070161263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

---

**Axe International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 21.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen.

Référence de publication: 2007138139/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05221. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

---

**Indigems Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 52.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2007138144/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05226. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

---

**Peabody Boetie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 93.360.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire des associés de PEABODY BOETIE S.à r.l. tenue le 7 novembre 2007 à Luxembourg a décidé d'accepter la démission de M. Gary J. Jr. Dienst, comme gérant de la société, avec effet au 25 septembre 2007.

L'assemblée a ensuite décidé d'élire M. Frank Nuccio, né le 12 janvier 1972 à Palerme (Italie), gérant, avec adresse professionnelle au 535 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA, comme nouveau gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PEABODY BOETIE S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007138450/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Stella Jones Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Fons Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007138147/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05228. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

---

**Bemalux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 87.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Fons Mangen.

Référence de publication: 2007138153/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05235. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

**Navicom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 35.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Fons Mangen.

Référence de publication: 2007138155/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05237. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

**Albrida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 102.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Fons Mangen  
Administrateur

Référence de publication: 2007138150/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05232. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

**1305290 Ontario Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 122.891.

EXTRAIT

Par décision de son conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, 1305290 ONTARIO INC. a décidé avec effet audit 1<sup>er</sup> octobre 2007 de ne pas reconduire le mandat de Monsieur Pierre R. Martel en tant que représentant permanent de la Succursale.

1305290 ONTARIO INC. a décidé de nommer Monsieur Peter Donohoe, gérant, demeurant au Résidence Berry, 33, rue Pont Remy, L-2423 Luxembourg, en tant que nouveau représentant permanent de la Succursale avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007 en remplacement de Monsieur Pierre R. Martel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 1305290 ONTARIO INC., LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Avocat

Référence de publication: 2007138455/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Peinture Kox Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 45A, route de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 77.259.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138443/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05133. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Condorcet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Am Scheerleck.  
R.C.S. Luxembourg B 83.526.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138444/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05132. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Immo Sharp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 50, rue de Steinsel.  
R.C.S. Luxembourg B 49.770.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138445/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05129. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Nove Case S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4907 Bascharage, 34, rue Théophile Aubart.  
R.C.S. Luxembourg B 100.231.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138436/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**COLT Telecom Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.  
R.C.S. Luxembourg B 123.407.

Mme Emmanuelle Entringer a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

*Pour la société COLT TELECOM LUXEMBOURG s.à r.l.*

E. Chengapen

Référence de publication: 2007138464/8330/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06342. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**SPE III Sirani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 133.497.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CB RICHARD ELLIS SPE III INTERMEDIATE S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 122.569, having a share capital of fifteen thousand euros (EUR 15,000) and having its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

here represented by Mr Lars Kemper, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 7 November 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxyholder, acting in his here above stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he declares to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner(s) of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including but not limited to listed companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, public offer or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, including but not limited to shares of limited companies, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of SPE III SIRANI S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company has a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The Company, may to the extent permitted by law, redeem its own shares at any time.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting at a majority of three quarters of the share capital owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will

not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on 1 January and ends on 31 December.

**Art. 22.** Each year on 31 December the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

*Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by CB RICHARD ELLIS SPE III INTERMEDIATE S.à r.l., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.

*Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.
2. The following entity and person are appointed managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:
  - CB RICHARD ELLIS SPE III HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 123.211, having a share capital of fifteen thousand euros (EUR 15,000) and its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;
  - Mr Marc Chong Kan, financial controller, born on 24 August 1964 in Paris, France, residing at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by his name, first name, and surnames, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CB RICHARD ELLIS SPE III INTERMEDIATE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) et étant enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.569, ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Lars Kemper, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 novembre 2007 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en cette qualité comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription, offre publique ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou

toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, y inclus sans se limiter à des parts ou actions de sociétés cotées, et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de SPE III SIRANI S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à tout moment, dans les limites de ce qui est permis par la Loi.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs

à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

CB RICHARD ELLIS SPE III INTERMEDIATE S.à r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué environ à EUR 1.900.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.
2. L'entité et la personne suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
  - CB RICHARD ELLIS SPE III HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.211, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) et son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;
  - M. Marc Chong Kan, contrôleur financier, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant en cette qualité comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Kemper, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, LAC/2007/35135. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007137672/242/363.

(070159652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Locatrim VVV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.  
R.C.S. Luxembourg B 71.133.

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Vous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOCATRIM VVV S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 71.133 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée sous la dénomination de VVV FINANCE HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, no 806 du 29 octobre 1999. Les statuts furent modifiés par acte sous-seing privé en date du 13 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, no 523 du 4 avril 2002, et suivant actes reçus par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, no 1112 du 22 juillet 2002 et par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 14 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C - no 1049 du 20 octobre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président nomme secrétaire Mademoiselle Estelle Morainville, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Roberta Masson, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale chacune constituant l'intégralité du capital social de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée à la présente la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée et paraphé par les comparants.

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Monsieur Jean-Christophe Tressel, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer aux liquidateurs tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et les instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunération du liquidateur à la fin de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: P. Schmit, E. Morainville, R. Masson, G. Schneider, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, LAC/2007/25765. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007137899/5770/59.

(070159889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Libra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 131.230.

---

Il résulte de l'acte de transfert des actions en date du 31 octobre 2007 que l'actionnaire sera dorénavant:

M. Pierre-Pascal Bruneau, résident à 23bis, rue Jean Dolent, F-75014 Paris, France avec 125 actions ordinaires.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007138481/4726/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Top Novelty Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.600.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the seventh day of November.

Before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Diyor Yakubov, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party, acting in his hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following articles of incorporation of a société anonyme, which it declared organized:

**Art. 1. Name.**

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of TOP NOVELTY LUXEMBOURG HOLDING S.A. (hereinafter the «Company»).

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Object.**

4.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities

of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2 The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4 The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three thousand and one hundred (3,100) shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each (the «Shares»).

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

#### **Art. 6. Acquisition of own Shares.**

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

#### **Art. 7. Form of Shares.**

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

**Art. 8. Board of Directors.**

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors («Board of Directors») consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the «Directors»).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 9. Meetings of the Board of Directors.**

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman») at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

**Art. 11. Powers of the Board of Directors.**

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

**Art. 12. Corporate Signature.**

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

**Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

**Art. 14. Conflict of Interest.**

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

**Art. 15. General Meeting of Shareholders.***General Meeting of Shareholders*

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

*Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting*

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

### *Voting Rights*

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

#### **Art. 16. Auditors.**

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

#### **Art. 17. Financial Year.**

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

#### **Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.**

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital.

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 18.2 above, is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

#### **Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.**

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

#### **Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.**

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

#### **Art. 21. Applicable Law.**

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

#### **Art. 22. Language.**

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital EUR	Number of Shares	Amount paid in EUR
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed . . .	31,000.-	3,100	31,000.-
Total: . . . . .	31,000.-	3,100	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand six hundred euros (EUR 2,600.-).

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2007. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2008.

*Resolution of the sole shareholder*

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 2007:

- Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Director, born on 26th August 1970 at 's-Gravenhage (The Netherlands), residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. The registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ AUDIT S. à r.l., having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, RCS Luxembourg B number 124.782, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, acting in his hereabove capacities, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Diyor Yakubov, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.**

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination TOP NOVELTY LUXEMBOURG HOLDING S.A. (ci-après la «Société»).

1.2 La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Art. 6. Acquisition d'Actions propres.**

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

### **Art. 7. Forme des Actions.**

7.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété de ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas une adresse, la Société peut permettre qu'une mention soit inscrite à cet effet dans le registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par un tel Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à toute autre adresse que la Société peut déterminer de temps en temps.

7.7 La Société ne reconnaît uniquement qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

#### **Art. 8. Conseil d'Administration.**

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

#### **Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'Administrateur Unique.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

#### **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

#### **Art. 12. Signature Sociale.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts.**

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

#### **Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.**

##### *Assemblée Générale des Actionnaires*

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

##### *Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle*

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peu-

vent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20<sup>e</sup> jour du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

#### *Droit de vote*

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

#### **Art. 16. Surveillance.**

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

#### **Art. 17. Année sociale.**

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

#### **Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des comptes de Réserve.**

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

#### **Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.**

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

#### **Art. 20. Modification des Statuts.**

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 21. Loi applicable.**

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 22. Langue.**

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

#### *Constat*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Libération EUR
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., précitée . . .	31.000,-	3.100	31.000,-
Total: . . . . .	31.000,-	3.100	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le 31 décembre 2007. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2008.

#### *Résolutions de l'associé unique*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2007:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Directeur, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. Fixe le siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomme EQ AUDIT S. à r.l., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, RCS Luxembourg B numéro 124.782, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 2007.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Yakubov, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, LAC/2007/34502. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 novembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007138490/202/597.

(070161050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

**HPFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.070.

In the year two thousand seven, on the eighteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of HPFI FINANCE S.à r.l., a Private limited Securitisation Company («société à responsabilité limitée de titrisation»), having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on December 21st, 2005, registered at the trade register Luxembourg section B number 115070, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated June 6th, 2006 under number 1092.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing party and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the three hundred (300) shares of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of GBP 5,000 (five thousand Pounds Sterling), in order to increase it from its current amount of GBP 30,000.- (thirty thousand Pounds Sterling) up to GBP 35,000.- (thirty five thousand Pounds Sterling) through the issue of 50 (fifty) new Shares, with a par value of GBP 100 (one hundred Pounds Sterling) each;

2. Subscription and payment;

3. Amendment of Article 6 of the Articles of Association further to the above resolutions;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of five thousand Pounds Sterling (5,000.- GBP) so as to raise it from its present amount of thirty thousand Pounds Sterling (30,000.- GBP) to thirty five thousand Pounds Sterling (35,000.- GBP) by the issue of fifty (50) new shares having a par value of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) each.

*Intervention - Subscription - Payment*

There upon the sole partner HENDERSON PFI SECONDARY FUND LP., a limited partnership with its registered office and its principal place of business at 4 Broadgate, London EC2M 2DA, United Kingdom acting through its general partner HENDERSON EQUITY PARTNERS (GP) LIMITED, a company with its principal place of business at 4 Broadgate, London EC2M 2DA, United Kingdom,

here represented by Régis Galiotto, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

declared to subscribe to the fifty (50) new shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) with a share premium of two million three hundred and fifty thousand seven hundred and nine Pounds Sterling (2,350,709.- GBP),

and fully paid up in cash so that the total amount of two million three hundred and fifty five thousand seven hundred and nine Pounds Sterling (2,355,709.- GBP) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

The total contribution of two million three hundred and fifty five thousand seven hundred and nine Pounds Sterling (2,355,709.- GBP) consists of five thousand sterling pounds (5,000.- GBP) allocated to the share capital and two million three hundred and fifty thousand seven hundred and nine Pounds Sterling (2,350, 709.- GBP), allocated to a share premium account.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at thirty five thousand Pounds Sterling (35,000.- GBP), represented by three hundred and fifty (350) shares of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 3,700.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de titrisation HPFI FINANCE S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115 070, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 6 juin 2006 sous le numéro 1092.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cents (300) parts sociales de cent Livres Sterling (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de 5.000.- GBP (cinq mille Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de 30.000.- GBP (trente mille Livres Sterling) à 35.000.- GBP (trente cinq mille Livres Sterling) par l'émission de 50 (cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100.- GBP (cent Livres Sterling) chacune.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille Livres Sterling (5.000,- GBP) pour le porter de son montant actuel de trente mille Livres Sterling (30.000,- GBP) à trente cinq mille Livres Sterling (35.000,- GBP) par l'émission de cinquante (50) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP) chacune.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite l'associé unique, HENDERSON PFI SECONDARY FUND L.P., une société avec siège social à 4 Broadgate, Londres EC2M 2DA, agissant par son Gérant HENDERSON EQUITY PARTNERS LIMITED, une société avec siège social et principal établissement à 4 Broadgate, London EC2M 2DA, Royaume-Uni

ici représentée par Régis Galiotto, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A déclaré souscrire aux cinquante (50) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP), avec une prime d'émission d'un montant de deux millions trois cent cinquante mille sept cent neuf Livres Sterling (2.350.709,- GBP),

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant total de deux millions trois cent cinquante cinq mille sept cent neuf Livres Sterling (2.355.709,- GBP) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de deux millions trois cent cinquante cinq mille sept cent neuf Livres Sterling (2.355.709,- GBP) consiste en cinq mille Livres Sterling (5.000,- GBP) alloués au capital social et en deux millions trois cent cinquante mille sept cent neuf Livres Sterling (2.350.709,- GBP) alloués à la prime d'émission.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente cinq mille Livres Sterling (35.000,- GBP) divisé en trois cents cinquante (350) parts sociales de cent Livres Sterling (100,- GBP) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 3.700,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007. Relation LAC/2007/18993. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138561/211/140.

(070161203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

**Steria PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 100.554.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007138855/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05715. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

**SPE III Spinelli S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.495.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CB RICHARD ELLIS SPE III INTERMEDIATE S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 122.569, having a share capital of fifteen thousand euros (EUR 15,000) and having its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

here represented by Mr Lars Kemper, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 7 November 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxyholder, acting in his here above stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he declares to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner(s) of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including but not limited to listed companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, public offer or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, including but not limited to shares of limited companies, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of SPE III SPINELLI S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company has a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The Company, may to the extent permitted by law, redeem its own shares at any time.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting at a majority of three quarters of the share capital owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on 1 January and ends on 31 December.

**Art. 22.** Each year on 31 December the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by CB RICHARD ELLIS SPE III INTERMEDIATE S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.

*Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.
2. The following entity and person are appointed managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- CB RICHARD ELLIS SPE III HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 123.211, having a share capital of fifteen thousand euros (EUR 15,000) and its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

- Mr Marc Chong Kan, financial controller, born on 24 August 1964 in Paris, France, residing at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, acting in his here above stated capacities, known to the notary by his name, first name, and surnames, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CB RICHARD ELLIS SPE III INTERMEDIATE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) et étant enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.569, ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Lars Kemper, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 novembre 2007 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en cette qualité comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription, offre publique ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, y inclus sans se limiter à des parts ou actions de sociétés cotées, et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées,

dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de SPE III SPINELLI S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à tout moment, dans les limites de ce qui est permis par la Loi.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois-quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Libération*

CB RICHARD ELLIS SPE III INTERMEDIATE S.à r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué environ à EUR 1.900.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.
2. L'entité et la personne suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
  - CB RICHARD ELLIS SPE III HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.211, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) et son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;
  - M. Marc Chong Kan, contrôleur financier, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant en cette qualité comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Kemper, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, LAC/2007/35134. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007137677/242/363.

(070159649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

## **Fina Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.542.

### — STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- INVUS LP, une société ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

ici représentée par Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 13 novembre 2007.

2.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINA INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

INVUS L.P., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prédésignée, une action . . . . .	1
mille actions . . . . .	1.000

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 1.800,- euros.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur Marco Neuen, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Differdange, le 18 mai 1952.

c) Madame Michèle Helminger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Dudelange le 17 août 1968.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5) Le siège social est fixé au 40, boulevard Joseph II à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Reckinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, LAC/2007/35572. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007138402/242/134.

(070160178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Friederich Participations s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 16, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.765.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138424/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03220. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070160347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Centrum Z Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 91.741.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138425/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05253. - Reçu 36 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070160266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**LuxCo 61 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.850.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXCO 51 S.à r.l., with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, in process to be registered in the Commercial Register of Luxembourg,

here represented by Mrs Sophie Theisen, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 17, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That, pursuant to a share transfer agreement dated October 3, 2007, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, LUXCO 51 S.à r.l. prenamed, is the sole actual shareholder of LuxCo 61 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 28th September 2007, in process to be published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

A copy of the said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of eighty-six thousand six hundred euro (86,600.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to the amount of ninety-nine thousand one hundred euro (99,100.- EUR) by the issuance of three thousand four hundred sixty-four (3,464) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the three thousand four hundred sixty-four (3,464) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of eighty-six thousand six hundred euro (86,600.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at ninety-nine thousand one hundred euro (99,100.- EUR), represented by three thousand nine hundred sixty-four (3,964) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXCO 51 S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en cours d'inscription au Registre de Commerce de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sophie Theisen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 3 octobre 2007, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, LUXCO 51 S.à r.l. précitée, est la seule et unique associée de la société LuxCo 61 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 septembre 2007, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-six mille six cents euros (86.600,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre-vingt-dix-neuf mille cent euros (99.100,- EUR) par l'émission de trois mille quatre cent soixante-quatre (3.464) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire les trois mille quatre cent soixante-quatre (3.464) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de quatre-vingt-six-mille six cents euros (86.600,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent euros (99.100,- EUR), représenté par quatre mille neuf cent soixante-quatre (3.964) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Theisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, LAC/2007/31534. — Reçu 866 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007138395/220/98.

(070160423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Centrum NS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.523.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138426/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05249. - Reçu 42 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070160260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Safra I.P. Holding Co., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.703.

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SAFRA I.P. HOLDING Co., a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, constituted by a notarial deed on February 4, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 285 of March 18, 2003. The articles of association have been amended for the last time by a notarial deed on June 18, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 844 of August 17, 2004.

The meeting was opened at 4.45 p.m. by Mr Tom Loesch, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Philippe Dupont, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Ana Dias, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of EUR 80,000 so as to raise it from its present amount of EUR 81,000 to EUR 161,000, without issue of new shares;

2. Subscription and payment in cash of this capital increase by the current shareholders proportionally to their respective participation in the share capital.

3. Amendment of article 3 of the Company's Articles of Association.

4. Amendment of article 5 (second and fourth paragraphs) of the Company's Articles of Association.

5. Resignation of EUROLEX MANAGEMENT S.A., Carlos Alberto Vieira, Ezra Safra, J. Inácio Puga and Wagner Braz as directors A and B of the company.

6. Appointment of new Directors.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of eighty thousand euro (80,000 EUR) to bring it from its present amount of eighty-one thousand euro (81,000 EUR) to one hundred sixty-one thousand euro (161,000 EUR) without issue of new shares.

This increase of capital has been fully paid up by a contribution in cash by the present shareholders proportionally to their respective participations in the share capital such amount being recorded in the accounts of the company as an increase of the amount paid on all the shares in issue.

The amount of eighty thousand euro (80,000 EUR) is at the disposal of the company;

proof of the payment has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the article 3 of the Articles of Association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 3.** The corporate capital is set at one hundred sixty-one thousand euro (161,000 EUR), divided into three hundred and ten (310) shares without par value.»

*Third resolution*

The general meeting decides to amend the second and fourth paragraphs of article 5 of the Articles of Association.

« **Art. 5. (second paragraph).** The Directors shall be of Class A and of Class B.»

« **Art. 5. (fourth paragraph).** In the event of a vacancy of Class A or Class B Directors, the Board of Directors shall fill the vacancy by appointing as Class A or Class B Director as applicable, the person to be proposed in writing by the

remaining directors of the relevant Class in which the vacancy occurred; such appointment to be ratified by the Next General Meeting of Shareholders.»

*Fourth resolution*

The general meeting decides to accept the resignation of EUROLEX MANAGEMENT S.A., Mr Carlos Alberto Vieira, Mr Ezra Safra, Mr J. Inácio Puga and Mr Wagner Braz as directors of the company and to give full and unconditional discharge to EUROLEX MANAGEMENT S.A. for the exercise of its mandate.

*Fifth resolution*

The general meeting decides to appoint new directors, their mandate expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

*Directors A:*

- M. Jacob Joseph Safra, banker, born in São Paulo, Brazil on June 11, 1975, residing at 70, Rue du Rhône, CH-1211, Geneva

- M. Alberto Joseph Safra, banker, born in São Paulo, Brazil on December 20, 1979, residing at Av. Paulista 2100, São Paulo, S.P., Brazil

*Directors B:*

- M. Jacob Moise Safra, businessman, born in São Paulo, Brazil on January 6, 1970, residing at 499 Park Avenue, 11th Floor, New York, N.Y. 10022, U.S.A.

- M. Edmond Moise Safra, businessman, born in São Paulo, Brazil on July 24, 1976, residing at 499 Park Avenue, 11th Floor, New York, N.Y. 10022, U.S.A.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand five hundred euros (2.500 EUR).

There being no further business, the meeting is terminated at 5.00 p.m..

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SAFRA I.P. HOLDING Co., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 4 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 285 du 18 mars 2003. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 18 juin 2004 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 844 du 17 août 2004.

L'assemblée est ouverte à 16.45 sous la présidence de Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Dupont, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ana Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant EUR 80.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 81.000 au montant de EUR 161.000 sans émission d'actions nouvelles.

2. Souscription et paiement en espèces de cette augmentation de capital par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Modification subséquente de l'article 5 (deuxième paragraphe) et de l'article 6 (dernier paragraphe) des statuts.

5. Acceptation de la démission de EUROLEX MANAGEMENT S.A., M. Carlos Alberto Vieira, M. Ezra Safra, M. J. Inacio Puga et M. Wagner Braz de leur fonction d'administrateur de catégorie A et de catégorie B.

6. Nomination de nouveaux administrateurs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quatre-vingt mille euros (80.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille euros (81.000 EUR) à cent soixante et un mille euros (161.000 EUR) sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital.

Le montant de quatre-vingt mille euros (80.000 EUR), se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent soixante et un mille euros (161.000 EUR) divisé en trois cent dix actions sans désignation de valeur nominale.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 (second paragraphe et quatrième paragraphe) des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (second paragraphe).** Les administrateurs seront de catégorie A et de catégorie B.»

« **Art. 5. (quatrième paragraphe).** En cas de vacance d'un poste d'administrateur de catégorie A ou de catégorie B, le conseil d'administration pourvoira à cette vacance en désignant comme nouvel administrateur de catégorie A ou de catégorie B, suivant ce qu'il appartiendra, la personne proposée par écrit par les administrateurs restant de la catégorie dans laquelle la vacance s'est produite; pareille désignation devra être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de EUROLEX MANAGEMENT S.A., M. Carlos Alberto Vieira, M. Ezra Safra, M. J. Inacio Puga et M. Wagner Braz de leur fonction d'administrateur de la société et décide de donner décharge à EUROLEX MANAGEMENT S.A., pour l'exercice de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2008:

*Administrateurs catégorie A:*

- M. Jacob Joseph Safra, banquier, né à São Paulo, Brésil le 11 juin 1975, demeurant à 70, Rue du Rhône, CH-1211, Genève;

- M. Alberto Joseph Safra, banquier, né à São Paulo, Brésil le 20 Décembre 1979, demeurant à Av. Paulista 2100, São Paulo, S.P., Brésil

*Administrateurs catégorie B:*

- M. Jacob Moise Safra, businessman, né à São Paulo, Brésil le 6 janvier 1970, demeurant à 499, Park Avenue, 11th Floor, New York, N.Y. 10022, U.S.A.

- M. Edmond Moise Safra, businessman, né à São Paulo, Brésil le 24 juillet 1976, demeurant à 499, Park Avenue, 11th Floor, New York, N.Y. 10022, U.S.A.

138959

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ deux mille cinq cents euros (2.500 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, P. Dupont, A. Dias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, LAC/2007/33589. — Reçu 800 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007138524/220/175.

(070161317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

---

**Etraph Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.840.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

*Pour la société*

PKF WEBER & BONTEMPS

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2007138879/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05644B. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070161153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

---

**MSREF IV Messorio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.258.

*Extrait des Résolutions des associés du 22 octobre 2007*

Les associés de MSREF IV MESSORIO S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

\* Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

\* gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007137614/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03457. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Urca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 113.203.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 octobre 2007*

Démission de Madame Maria Farias en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Maria Farias, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007137629/817/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.703.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 31 octobre 2007*

- La démission de Monsieur Gareth Essex-Cater comme gérant de la société a été acceptée.

- Monsieur Brian Mc Mahon employé privé, né le 4 novembre 1968 à Baile Atha Cliath/Dublin (Irlande) avec adresse professionnelle à L-2340 Luxembourg 6, rue Philippe II, a été nommé gérant de la société pour une période illimitée.

*Pour ALCENTRA MEZZANINE No. 1 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007137616/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**The Shaheen Business & Investment Group S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.234,58.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 41.761.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2007 que Monsieur Khaled Shaheen est nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour extrait conforme

*Pour VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

*Agent domiciliataire*

Roeland P. Pels

Référence de publication: 2007137624/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.